

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.18 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Autorisation donnée à Gare et Connexions de déposer un permis de construire pour l'installation d'un local vélos et à occuper le domaine public Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-18-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33	VU le Code général de la propriété des personnes publiques,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	VU l'intérêt que porte la Ville au développement des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture, VU le projet d'implantation d'un abri vélos sécurisé par SNCF – GARES & CONNEXIONS, place Mermoz, permettant d'améliorer l'offre en matière de stationnement des deux roues à proximité des gares, VU l'avis favorable de la commission Aménagement, Bâtiments, Transports, réunie le 19 mars 2024, CONSIDERANT l'intérêt général du projet, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE : D'autoriser SNCF – GARES ET CONNEXIONS, représentée par Monsieur LABARTHE, à déposer un permis de construire sur le domaine public, D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec SNCF – GARES ET CONNEXIONS une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources 	
	 Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.	